

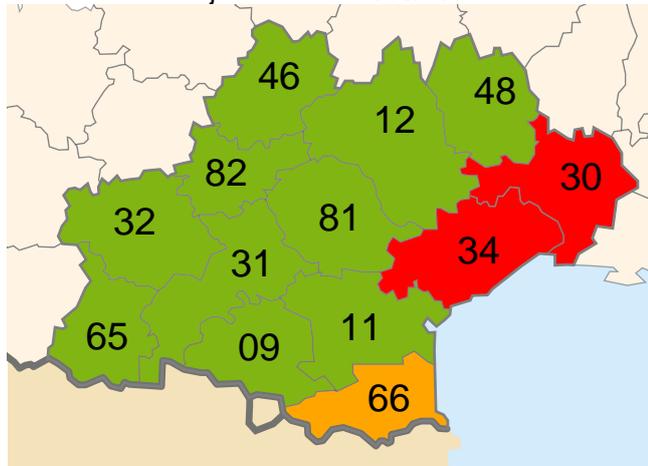


## EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

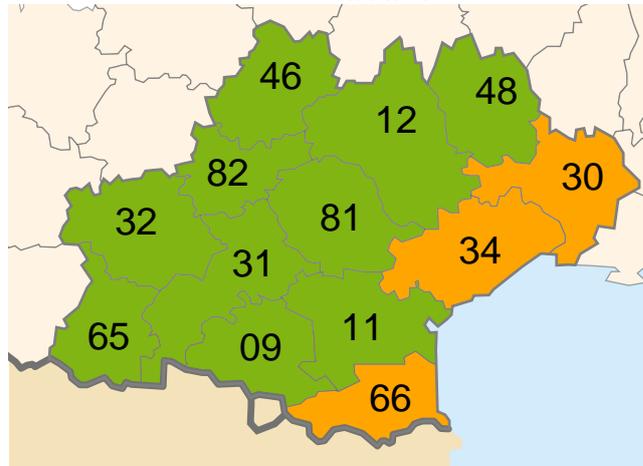


## SITUATION

Aujourd'hui le 14/08/2021



Demain le 15/08/2021



Aujourd'hui le 14/08/2021			Départements	Demain le 15/08/2021			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte\* Procédure d'information Pas de procédure O<sub>3</sub>: ozone, PM10: particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub>: dioxyde d'azote

\* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo Occitanie prévoit pour aujourd'hui un épisode de pollution à l'ozone sur les départements du Gard et de l'Hérault. Un épisode de pollution aux particules en suspension PM 10 est également prévu pour aujourd'hui et demain sur les départements du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.

### DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les conditions météorologiques (températures élevées, fort ensoleillement) sont favorables depuis plusieurs jours à la formation d'ozone. Par conséquent, la procédure d'alerte en raison de la persistance de la pollution à l'ozone est mise en oeuvre aujourd'hui sur les départements du Gard et de l'Hérault.

D'autre part, une masse d'air chargée en particules désertiques va impacter aujourd'hui et demain le Sud de la France. Par conséquent, les niveaux de PM 10 dans l'air ambiant vont augmenter avec pour conséquence le déclenchement aujourd'hui de la procédure d'information et de recommandations sur les départements du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.

### EVOLUTION :

Pour demain, les concentrations d'ozone devraient diminuer. Par conséquent, la procédure d'alerte ozone ne sera pas maintenue.

En revanche, les niveaux de PM 10 devraient rester élevés en raison de l'apport de particules désertiques. Ainsi, la procédure d'information et recommandations PM 10 sera maintenue sur les départements du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

### Recommandations de protection individuelle

<p><b>Populations vulnérables :</b> Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</p> <p><b>Populations sensibles :</b> Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<p><b>En cas d'épisode de pollution aux PM 10 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.</li> <li>- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.</li> <li>- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.</li> </ul> <p><b>En cas d'épisode de pollution à l'ozone :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitez les sorties durant l'après-midi.</li> <li>- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues.</li> </ul> <p><b>Dans tous les cas :</b> en cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la permanence sanitaire locale (*) (lorsqu'elle est mise en place) ;</li> <li>- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;</li> <li>- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li> </ul>
<p><b>Population générale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).</li> <li>- Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.</li> <li>- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.</li> </ul>

### Recommandations pour limiter les émissions de polluants

<p><b>A la maison / au travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.</li> <li>- Respecter l'interdiction de brûlage à l'air libre et l'encadrement des dérogations.</li> <li>- Arrêter, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)</li> <li>- Maîtriser la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation).</li> </ul>
<p><b>Déplacements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être</li> <li>- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.</li> <li>- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)</li> </ul>
<p><b>Agriculteurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.</li> </ul>
<p><b>Industriels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les émissions d'oxyde d'azote, particules et composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.</li> </ul>

#### Qualité de l'air

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)  
Contact département 30,34,66 :  
06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53



#### Mesures d'urgence

<http://www.gard.gouv.fr/>  
<http://www.herault.gouv.fr/>



#### Effets de la pollution sur la santé

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)  
ARS Occitanie  
Informations santé, AIR SANTÉ :  
05 61 77 94 44

